

**COMMENT CHOISIR UNE URV (Unité de Récupération des Vapeurs) PAR CONDENSATION
POUR UNE STATION-SERVICE ?**

Dans une station-service équipée de soupapes d'évents⁽¹⁾, les seules pertes de vapeurs d'essence ont lieu pendant le dépotage.

Hors des dépotages, rien ne justifie le fonctionnement d'un équipement de condensation car les surpressions sont quasi inexistantes même pour les stations équipées de système de récupération phase 2.

En raison de ces constatations factuelles et universelles, l'usage d'une URV par condensation ne doit intervenir que lors des dépotages.

Pour cela, une puissance frigorifique minimale est indispensable; elle dépend de la température des vapeurs, de la température ambiante, et, bien sûr, **particulièrement des débits de dépotage.**

C'est pourquoi une Unité de Récupération Vapeurs **URV par condensation** doit être conçue avec une puissance frigorifique suffisante pour traiter des débits importants (45 à 50 m³/h).

*Les lois universelles de la physique font que cette puissance doit être de **10 KW** pour maximiser la récupération par condensation à -35 ou -40°C avec le débit important du dépotage.*

Un dispositif qui fonctionne hors des dépotages provoque des dépenses énergétiques inutiles; il n'est pas assez puissant pour bien condenser l'important flux des vapeurs durant le dépotage.

- (1) **La première cause d'émission de vapeurs est naturellement par l'évent de la cuve** si cet évent n'est pas équipé d'une soupape tarée; cet équipement, d'un coût très faible et facile à installer, empêche les vapeurs normales de sortir dans l'atmosphère.

COVALTECH

COVALTECH : 13, allée des saules 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

SAS au capital de 104 000 euros – 477 656 300 RCS Lyon – CODE NAF 2899B

SIRET 477 656 300 00035 – N° TVA : FR 37 477 656 300